



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès des enfants aux supermarchés en période de pandémie

Question écrite n° 28598

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le récent communiqué du Défenseur des droits alertant sur plusieurs cas de refus opposés à des enfants accompagnés d'entrer dans des supermarchés, sous prétexte de lutte contre la propagation du coronavirus. Comme il le souligne, ces comportements fragilisent les familles monoparentales, en rendant très compliqué leur accès aux biens de première nécessité. Pourtant, de telles interdictions ne font pas partie des mesures restrictives relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, énoncées par la loi d'urgence du 23 mars 2020 et par le décret d'application paru le même jour. Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser les actions conduites par son ministère afin de faire respecter la loi et de sanctionner ces abus.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28598

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2928

Question retirée le : 19 janvier 2021 (Fin de mandat)